



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6030225

N/REF : 2/12/2025 9H35 C:002640 I:03186
V/REF : F54374
V/Email reçu le Mardi 02/12/2025 a 9H35

SELON DEVIS N° 5110012

V/REF.IMM. ALH-3034

IMMEUBLE : VILLEURBANNE CHANU
174 a 192, RUE YVONNE CHANU
69100 VILLEURBANNE

ALLIADE HABITAT
SERVICE EQUIPEMENTS TECHNI
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 27 Mars 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 188 - 190 ET 192 - PC CAISSON VMC EN TOITURE Contacter MR
BOULENDJAS TEL 0621380493 AR

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5110012 du 17/11/2025 d'un montant de
Donneur d'ordre : Mr P. CATALLO por

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

NOTRE INTERVENTION DU 23/03/2026 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
5110012 CONCERNANT LA REPRISE DES LIGNES VMC EN TOITURES DES 3 ALLEES
QUI ETAIENT DEGRADEES, AINSI QUE LES LIGNES EN SERVICE A L'ALLEE 188 QUI
MONTRAIT DES TRACES D'USURE, SOIT :

- RECUPERATION DES CABLES AU NIVEAU DES GAINES TECHNIQUES DES 4EME ETAGE
REPLACEMENT DES LIAISONS A TRAVERS LES COMBLES ET LA TOITURE POUR
CHACUN DES DEUX GROUPES DE CHAQUE ALLEE
IL A ETE PREVU POUR CHAQUE ALLEE, LA MISE EN PLACE D'UNE BOITE DE
DERIVATION ETANCHE COUPE FEU POUR LES ALIMENTATION FORCE MOTRICE ET UNE
BOITE DE DERIVATION ETANCHE TYPE PLEXO POUR LES REPORTS VOYANTS AVEC
REPLACEMENT DES CABLES 3G1,5MM2 (FORCE MOTRICE) ET LES CABLES 3G1,5MM2
(REPORT VOYANT) JUSQU'AU GROUPE

ENFIN, IL A ETE FAIT LA REPRISE CABLAGE DES 6 GROUPES VMC TOITURE ET LA
REMISE EN SERVICE DES INSTALLATIONS, LES NOUVEAUX CABLES EN TOITURE ONT
ETE DISTRIBUES SOUS GAINES ICTA ANTI UV AFIN D'EVITER TOUTE DETERIORATION
DES NOUVEAUX CABLES

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 26/03/26 a 19H05 Mr P. CATALLO por



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6030225

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
3,00	EL1200-H.MO Depose install.et repereage	35,93	107,79
3,00	EL1200-H.MO Reprise cablage et essais fo	35,93	107,79
3,00	EL0050-Rempl.Boite de dérivation étanche	26,42	79,26
100,00	F&P cable T2V 1000 cuivre 5g1,5	6,78	678,00
190,00	F&P Gaine ICTA anti UV diametre 20/25	7,95	1510,50
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
3,00	F&P Boite de deriv. etanche coupe feu	35,25	105,75
100,00	F&P cable CR1 3G1,5mm2 orange coupe feu	8,79	879,00
TOTAL H.T.			3468,09
T.V.A. a 10,00%			346,80
TOTAL T.T.C.En EURO			3814,89

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

SERV. EQUIPEMENTS TECHNI
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : M. Philippe CATALLO

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

02-12-0935

Demande de devis n°5110012

Prestation Parties Communes

REPRISE INSTALLATION ELECTRIQUE VENTILATION, Travaux à réaliser entre le 02/12/2025 et le 16/12/2025

Votre contact : M. WAHAB BOULENDJAS (06 21 38 04 93)

VILLEURBANNE CHANU (ALH - 3034)
174 A 192 rue Yvonne CHANU
69100 VILLEURBANNE

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
180 - VENTILATION MECANIQUE	3468,09	1,00 U	3468,09	10,00%
Selon devis 5110012 : REPRISE INSTALLATION ELECTRIQUE VENTILATION				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		3468,09 €
Total TVA	10,00%	346,81 €
Total TTC		3814,90 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les principes généraux de prévention conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR